



Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 octobre 2021
Sur convocation du 22 octobre 2021
Secrétaire de Séance : Odile Girard

Votants :

VALLET Christian	X	GRILLON Yohann	X
BOURDIN Carine	X	LONCHAMPT Jordan	X
VUITTENEZ Yannick	X	LORIOD-BOURGON Monique	X
LONCHAMPT Jérémy	X	MARGUET Chloé	X
BERTRAND Claire	X	MONNIER Florent	X
BREITNER Morgan	X	TERRETAZ Sophie	X
DICHAMP Anthony	Excusé	TRIMAILLE Flavien	X
GIRARD Odile	X		

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 1^{er} octobre 2021
2. Compte rendu des commissions
3. Urbanisme
4. Point sur les travaux en cours
5. Location logement communal
6. Délibérations : * CFD - Validation fonds de concours et Dotation solidarité communautaire
* Bois - Validation coupes de bois 2022
7. Affaires intercommunales
8. Questions et informations diverses

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 1^{er} octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

II) Compte-rendu des commissions

Environnement/cadre de vie

- Bilan Espace Parcours sportif : les travaux se sont élevés à 57 738.60 € HT. Avec les subventions (45 376 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 12 362 €. Des panneaux « lieux sans tabac » seront posés aux abords des aires de jeux et de l'école, panneaux fournis par la ligue contre le cancer.

- Aire de camping-cars : une rencontre avec la société a eu lieu, elle propose une installation avec un coût de 0.40 € / transaction, pas de frais de fonctionnement à prévoir.
- MTL : après réflexion et avis auprès d'autres salles des fêtes, le choix s'oriente vers un four à convection forcée de 6 rayons (plus simple d'utilisation qu'un four vapeur). Le prix est de 2 453 € HT, support et grilles compris. Le Conseil valide ce devis de la société Bersot et accepte également l'acquisition d'une plaque vitro de 5 foyers pour 2 433 € HT.
De nouvelles casseroles seront également commandées.
- Salle des jeunes : une vitre a été cassée. Jérémie rencontrera les parents du jeune responsable de ces dégâts pour la prise en charge des frais relatifs au remplacement du matériel endommagé.
Depuis quelques temps, nous ne constatons pas de problème avec le voisinage.
- Poste employé communal (10 heures / semaine) : 1 candidature a été reçue à ce jour. Le candidat sera reçu et le maire chargé du recrutement validera ce choix.

Bâtiments et chemins

- L'entreprise Vermot a bouché les trous mais n'a pas pu tout réaliser les travaux d'entretien prévus avant l'hiver.
Le balayage des rues aura lieu début novembre.
- L'employé communal a démoissé le toit de l'Eglise et le préau de l'ancienne école. La partie non accessible avec la nacelle sera réalisée ultérieurement.
- Appartements à rénover : une demande d'Aide à Maitrise d'Ouvrage a été faite au Conseil Départemental. Il est chargé de réaliser un cahier des charges pour la consultation des cabinets d'études. Une décision devra être prise pour savoir si les logements sont conventionnés ou non (aide au travaux mais loyer plus faible).
Le SYDED n'a toujours pas rendu l'étude énergétique.
- Vestiaire du club de foot : demande de l'US Laveron pour rénover les sanitaires (évacuation), le vestiaire de l'arbitre et pour changer la porte de l'ancienne buvette.
- Eclairage public : une demande de réactualisation des devis a été faite à la société Ballossi Marguet et les prix sont maintenus jusqu'en fin d'année. Le conseil valide ces devis pour lancer les travaux au plus vite.
- Location logement au dessus de l'ancien bureau de Poste : les personnes précédemment retenues n'ont pas donné suite et le logement est à nouveau disponible. La commune a reçu 2 offres et le conseil retient la candidature de Mme Perrin.

Gestion de la forêt

- Un point a été fait par Didier Segaud, responsable de l'UT de Levier en conseil communautaire. Point sur la situation sur les 10 communes (35 000 m³ de bois scolytés entre 2018 et 2021), soit 4 à 6 fois plus que la normale. Il a évoqué les différentes stratégies de l'ONF pour l'avenir (régénération naturelle et/ou implantation d'essence de plaine).

- Destination des coupes 2022 : en 2021, il est proposé d'exploiter les parcelles 7 (environ 400 m³) et 19 (contrat gros bois 200 m³). le conseil. Donne son accord. Les autres parcelles prévues au plan d'aménagement (12, 13 et 14) sont reportées car il n'y a pas de débouché pour les petits bois dans l'immédiat.

Communication et information

- Le panneau lumineux a été mis en service. Un problème de connection (carte sim et modem) a été résolu.
- Une réunion a eu lieu avec les associations du village. Cette rencontre a permis de présenter les différents supports d'information (site internet, panneau lumineux), afin de faire passer les informations les concernant. Un échange a permis d'évoquer les prochaines manifestations communales qui auront lieu pendant le mandat (rando des fruitières, 14 juillet, comice agricole).
- R'virat 2021 : les premiers articles ont été mis en page. Certains articles d'association n'ont toujours pas été reçus, malgré les relances (délai fixé au 15 octobre). Les articles non reçus début novembre ne pourront pas paraître.
- Application intramuros : la Communauté de communes a validé cette application qui permettra de faire passer des informations aux personnes abonnées. Ces personnes pourront également transmettre des « alertes » en cas d'incident.

III) Urbanisme

Permis de Construire

- M. Basset Dimitry, faubourg de la planche, pour la construction d'un garage.
- M. Faivre Kevin, clos du terreau, pour une véranda en alu.

Déclaration Préalable

- M. Faivre Kévin pour la création d'une piscine.
- M. Allard Matthias (rue du bourg) pour la création d'une lucarne rampante (levée de toit).

IV) Délibérations

- CFD – Le conseil valide à l'unanimité les fonds de concours et Dotation de Solidarité Communautaire : le maire rappelle que la communauté de communes prélève l'impôt pour le compte des communes et reverse l'équivalent en fonds de concours et par l'intermédiaire de la Dotation de solidarité communautaire.

V) Affaires intercommunales

- PLUi : la commission est convoquée par la CDPENAF, qui risque de revenir sur l'augmentation de la population, la consommation de l'espace et la densification.
- CFD - Taxe d'habitation : suite à la suppression de la taxe d'habitation, la communauté de communes doit rembourser le trop perçu lié à l'augmentation prévue des taux 2018. Les éléments permettant de calculer le trop perçu n'étant pas encore connus, la communauté de communes prendra à sa charge le solde soit 67 525 €

pour les dix communes. Le montant concernant la Rivière-Drugeon s'élève à 8 516.41 €.

- LabMod : une enquête mobilité, initiée par la CFD, aura lieu prochainement et chacun est invité à y répondre.
- Maison de santé : l'Avant-projet Définitif devrait être validé avant la fin de l'année. Le coût estimé (2 800 000 €) devrait être majoré de 20 % du fait de l'augmentation du prix des matériaux.
- SEVAD (syndicat des écoles) : les effectifs sont en hausse. Des travaux sont à prévoir.
- PREVAL : chacun est invité à répondre à l'enquête relative aux bio-déchets (preval.fr/actualités).
- EPAGE : les travaux sur la digue du lac de Bouverans (entre Bonnevaux et le lac) sont en cours d'achèvement.

VI) Questions et informations diverses

- Demande de M.Mouget, clos baillet pour tailler les arbres communaux situés en limite de sa propriété. Les arbres ont été élagués et le plan du lotissement mentionnent ces arbres.
- L'animatrice jeunesse de la communauté de communes a rencontré quelques jeunes du village mercredi 27 octobre pour une animation jeu de société. D'autres RDV seront proposés ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

**Le Maire,
Christian VALLET**